



10.04

# CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU  
14 MARS 2017

Présidence : Olivier MARTIN

## Ordre du jour

1. Remise du Mérite professionnel à M. William Ducommun
2. Appel
3. Procès-verbal de la séance du 6 décembre 2016
4. Communications du Président
5. Communications de la Municipalité
6. Préavis No 11/2017 demande de crédit extrabudgétaire en vue de l'acquisition de la parcelle RF 520 propriété actuelle de « La Poste Immobilier S.A. », située à l'angle de la rue du Village et de la rue du Bas-de-la-Fin
7. Préavis No 12/2017 demande de crédit extrabudgétaire en vue de la construction d'un nouveau bâtiment de voirie au chemin du Lavoir
8. Préavis No 13/2017 demande de crédit extrabudgétaire pour financer un tronçon d'eaux usées (EU), d'eaux claires (EC), et d'eau potable (EP) dans le quartier « Derrière-la-Ville »
9. Préavis No 14/2017 demande de crédit extrabudgétaire pour financer le remplacement des collecteurs EU/EC du tronçon chemin du Joran-chemin des Raveyres
10. Préavis No 15/2017 demande de crédit extrabudgétaire pour financer les travaux relatifs à l'aménagement de six places de parc à proximité immédiate du cimetière communal
11. Propositions individuelles et divers

\* \* \* \* \*

Avant la séance, MM. Patrick Keller, Président, et Alain Flückiger, Secrétaire général, accompagnés de MM. Vincent Mercier et Eric Würsten, font une présentation de l'Association Région Gros-de-Vaud (ARGdV), de ses buts et des avantages pour Froideville de faire partie de cette entité. Merci à eux pour leurs explications !

A 20h00, **le Président** ouvre la séance en saluant cordialement les Conseillères et Conseillers présents. Profitant de la présence des membres de l'ARGdV, il propose de modifier l'ordre du jour pour débiter par la remise du Mérite professionnel à M. William Ducommun.

Cette proposition ne suscite pas de remarques et l'ordre du jour est suivi tel que modifié.

## **1. Remise du Mérite professionnel à M. William Ducommun**

**M. Le Syndic** a le grand plaisir de remettre à M. William Ducommun le Mérite professionnel en le félicitant chaleureusement pour sa médaille d'argent aux Swissskills 2016 à Bâle dans la catégorie des automaticiens. Encore Bravo à lui !  
**Il** lui remet également, ainsi qu'à ses parents, une petite attention.

**M. M. Ducommun** remercie la Municipalité et le Conseil pour cette célébration. **Il** invite les Conseillères et Conseillers à promouvoir les professions techniques et incite les jeunes Romands à se présenter aux concours professionnels dans lesquels ils sont sous-représentés.

## **2. Appel**

Présents : 52

Excusés : 3

Absents : 0

## **3. Procès-verbal de la séance du 6 décembre 2016**

Le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2016, approuvé par le Bureau le 23 décembre 2016, ne donne lieu à aucune remarque de la part de l'assemblée.

## **4. Communications du Président**

Lesdites communications sont lues par le Président et transcrites intégralement ci-après :

« Mesdames, Messieurs,

Je vous apporte les informations suivantes :

- Le PV de la dernière séance a été validé par le Bureau le 23 décembre.
- Les décomptes de chaque conseillère et conseiller ont été établis le 29 décembre. Pour les concernés, les indemnités ont été versées dans la deuxième quinzaine de janvier.  
 Les jetons de présences aux séances du Conseil communal sont portés en compte et serviront pour la sortie qui sera organisée vraisemblablement courant septembre-octobre.
- Le 7 janvier, merci à la Municipalité pour l'organisation traditionnelle de l'apéro. Pour ceux qui ne s'étaient pas encore vu, notamment au souper de la société de jeunesse du Nouvel-An, c'est l'occasion de se souhaiter « Bonne Année ! ». C'est aussi traditionnellement toujours à-peu-près les mêmes personnes. Il pourrait y avoir une plus grande participation, surtout des Conseillers communaux.
- Le 21 janvier, plein succès pour le 2<sup>ème</sup> dîner des aînés.
- Le 12 février, votations cantonales et fédérales.

Pour l'objet cantonal « Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif », la participation à Froideville a été de 51,8%, pour le canton de Vaud de 48,3%. Résultat pour Froideville : Non à 54,9%, dans le district d'Echallens : Non à 52,8%, mais le résultat final pour le canton : Oui à 55%.

Pour les trois votations fédérales, il y avait 1'554 électeurs inscrits et 853 cartes de votes, soit une participation de 54,9%, le canton de Vaud étant à 48%.

1. "Naturalisation facilitée des étrangers de la troisième génération" : Oui pour Froideville à 65,9%, pour le canton de Vaud à 72,8% et pour la Confédération à 60,4%.
2. "Forta : création d'un fond pour les routes nationales et le trafic d'agglomération" : Oui pour Froideville à 75,6%, pour le canton de Vaud à 74,2% et pour la Confédération à 62%.
3. "RIE III, amélioration des conditions fiscales pour les entreprises" : Oui à Froideville à 53,4%, pour le canton de Vaud à 51,3% mais le résultat final suisse est Non à 59,1%.

Ces résultats m'amènent à la prochaine étape, le 30 avril le 1<sup>er</sup> tour des élections cantonales pour le Conseil d'État et les députés au Grand Conseil, et le 21 mai, 2<sup>ème</sup> tour et votations fédérales.

Il faudra donc des scrutatrices et scrutateurs suppléants et quelques ordinateurs. Le nombre sera fonction des locaux que nous aurons à disposition à cette occasion.

J'invite les intéressés à s'inscrire en fin de séance pour compléter l'équipe de base, fidèle à ce genre d'exercice.

Ce soir, nous avons eu des informations sur la région du Gros-de-Vaud. Le 4 octobre dernier, M. Métraux, expert-comptable sous-directeur de BDO, nous a présenté l'analyse financière de notre commune et la planification financière en collaboration avec la Municipalité. En fin de séance ce soir vous pourrez poser vos questions à la Municipalité concernant le programme de législature 2016-2021.

Le 2 mai prochain, nous poursuivrons les découvertes qui se profilent pour l'avenir de notre commune en recevant pour de nouvelles informations deux autres présentations, concernant le SDNL (Schéma directeur du nord lausannois) et le projet de parc naturel périurbain régional.

Tout cela pour une « formation continue » dans votre travail de conseiller communal.

Une autre information importante à l'intention de chacune et chacun.

Vous êtes assermentés et soumis à quelques règles qui découlent de notre règlement communal, lui-même repris de la loi sur les communes.

Je me dois de vous rappeler entre autres ce soir les articles 40c et suivants de cette loi concernant le droit à l'information mais également le secret de fonction.

Nous distribuerons en fin de séance les détails de ces articles en vous priant de vous y conformer. En résumé et pour faire simple, souvenez-vous que ce qui est discuté en séance du Conseil communal comme ce soir est public puisque nos séances sont publiques. Par contre, les séances de commissions permanentes ou ad hoc sont soumises au secret de fonction.

Je termine par l'agenda de nos prochaines rencontres : le 2 mai, qui n'était pas prévu, et le 27 juin.

Pensez aussi à soutenir les sociétés locales :

- Société de gym, à la salle de gym les 24 et 25 mars.
- Soirées de l'Union chorale « Mais on se soigne ! » :
  - o Générale le 15 mars à 20h,
  - o Vendredi 17 et samedi 18 mars à 20h,
  - o Dimanche 19 mars à 17h,
  - o Mercredi 22, vendredi 24 et samedi 25 mars à 20h.
- Notons encore le bal traditionnel de Pâques le jeudi 13 avril, organisé par la société de jeunesse.
- La Fête de la Musique le 24 juin.
- Le Dégel Festival le

Et l'arrivée de l'été avec le Bancomat de la Raiffeisen. »

Sans autre remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

## **5. Communications de la Municipalité**

Les communications de la Municipalité, lues par M. Jean-François Thuillard, Syndic, sont annexées au présent procès-verbal.

## **6. Préavis No 11/2017 demande de crédit extrabudgétaire en vue de l'acquisition de la parcelle RF 520 propriété actuelle de « La Poste Immobilier S.A. », située à l'angle de la rue du Village et de la rue du Bas-de-la-Fin**

**M. Ph. Weibel** donne lecture du rapport de la Commission des finances qui se résume ainsi : la Commission s'est tout d'abord penchée sur le contenu de l'acte notarial. L'objet proposé à la vente se compose d'un bâtiment d'une valeur de Fr. 461'500.-. Le terrain de 1'594 m<sup>2</sup> est à Fr. 398'500.-, soit un prix au m<sup>2</sup> de Fr. 250.-.

L'objet sera vendu avec un certificat CECB (Certificat énergétique cantonal du bâtiment). La vente doit être conclue dans les 60 jours suivant la décision du Conseil communal.

Quant à l'obligation de fournir un local de dépôt pour la distribution du courrier, il s'agit de mettre à disposition une surface de 28 m<sup>2</sup>. Le local situé sous le Collège de la Fontaine pourrait être une alternative envisageable en cas de démolition du bâtiment existant.

Le bail du locataire actuel sera prolongé au minimum jusqu'à fin 2017, ceci n'excluant pas une nouvelle prolongation en attendant la réalisation d'un projet de densification de la parcelle. Ce projet immobilier pourrait se concrétiser par un DDP sous conditions fixées par la Municipalité accordé à un promoteur ou par un investissement communal pour des logements à loyer abordable.

La Commission constate que le revenu locatif de l'appartement, Fr. 17'088.60 par an, et celui du dépôt du service de distribution de la Poste, Fr. 6'600.- par an, peuvent couvrir les charges d'intérêt jusqu'à un taux de 2.75% sur le montant initial.

Compte tenu du fait que le montant du préavis figure sur le plan des investissements, la Commission propose à l'unanimité que Mesdames et Messieurs les Conseillers approuvent le préavis tel que présenté.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** passe au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, c'est à main levée que le préavis No 11/2017 est approuvé. Il y a 2 abstentions.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide :

- 1) d'accorder à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de Fr. 866'000.- en vue de l'acquisition de la parcelle RF 520, dont la charge annuelle s'élèverait à environ Fr. 7'000.-. Un éventuel amortissement pourrait s'ajouter, cas échéant, à la charge annuelle ;
- 2) de lui permettre d'emprunter tout ou partie de ce montant auprès de l'établissement financier de son choix.

#### **7. Préavis No 12/2017 demande de crédit extrabudgétaire en vue de la construction d'un nouveau bâtiment de voirie au chemin du Lavoir**

**M. Y. Schwartz** donne lecture du rapport de la Commission ad hoc qui se résume ainsi : le premier projet qui consistait à déplacer la voirie dans le bâtiment de Bellevue était inadéquat en fonction de sa proximité avec les habitations et des possibilités de développement futur. Ce deuxième projet est en effet idéal de par son emplacement mais aussi sa fonctionnalité qui a été étudiée en partenariat avec les employés communaux.

Actuellement, la voirie est placée dans l'enceinte du collège, ce qui est inadapté en raison de la proximité directe avec les élèves. Le Service de la voirie travaille avec des véhicules et est obligé de côtoyer les enfants quotidiennement, ce qui n'est pas sécuritaire pour ces derniers. Le présent préavis qui vise à déplacer ce Service permettra donc d'écarter ce potentiel danger.

Il est à relever que le bâtiment sera situé en zone source S3. Cela entraînera donc un surcoût de construction afin de préserver les sources d'eau.

Ce projet permettrait d'offrir un seul lieu de travail plus pratique et efficace pour les employés communaux.

Au vu de ce qui précède, la Commission vous propose à l'unanimité d'accepter le préavis tel que proposé par la Municipalité, sous réserve de la Commission des finances.

**M. Ph. Weibel** donne lecture du rapport de la Commission des finances qui se résume ainsi : la Commission a demandé et obtenu confirmation du fait que l'objet ne nécessitait pas de procédure de marchés publics ouverte. Elle a aussi demandé des précisions sur le contenu des différents CFC (codes des frais de construction) listés dans le préavis.

Elle a aussi pris connaissance des plans d'architecte. Enfin, elle s'est enquis d'éventuelles oppositions déposées dans le cadre de la mise à l'enquête. Seule la Romande Energie a déposé une mise en garde quant à la ligne moyenne tension enterrée passant sous le futur bâtiment.

**M. J.-F. Thuillard** nous a aussi mentionné que l'implantation du bâtiment avait fait l'objet d'une légère rotation pour offrir aux véhicules, communaux ou de secours, une largeur de passage de 4 mètres autour de l'entier du bâtiment. Cette rotation a eu pour effet bénéfique de dégager la ligne de la Romande Energie.

La Commission s'est aussi intéressée à la valeur de l'objet concerné par ce préavis et aux choix et options retenus tout au long des différentes phases de son élaboration.

La Commission a relevé que :

- Le dimensionnement du bâtiment exploite au mieux la capacité constructive de la parcelle ;
- La construction répond aux besoins du service de la voirie en ménageant une réserve de surface pour des besoins futurs ;
- Un plancher de 100m<sup>2</sup> a été ajouté sur la partie atelier après avoir renoncé à l'installation d'un système de palan jugé pas indispensable, créant ainsi une zone de rangement supplémentaire ;
- La localisation profite de la dernière parcelle communale disponible avec l'avantage de se trouver proche du village ;
- La réalisation de l'ouvrage sera confiée à des entreprises de la région ;
- La centralisation des locaux de la voirie en un seul lieu, trois actuellement, permet aussi de donner une solution satisfaisante au problème de sécurisation du périmètre scolaire.

Quant à la question de la réaffectation des surfaces ainsi libérées, la Commission a demandé qu'un inventaire des locaux libres de la Commune soit réalisé afin de pouvoir développer une stratégie de mise en valeur de ces ressources.

Au vu des nombreux points discutés, la Commission a suggéré à la Municipalité de préparer une présentation introductive de ce préavis afin de le compléter et pour que le Conseil puisse se faire une idée plus précise de l'objet soumis à son approbation.

La Commission demande que, pour les investissements futurs, une estimation globale du crédit de construction nécessaire soit donnée dans le préavis pour le crédit d'étude soumis au vote du Conseil.

Grâce au contenu des échanges constructifs avec la Municipalité, la Commission des finances se rallie au point de vue de cette dernière. Malgré le fait que le montant du préavis soit sensiblement supérieur à celui articulé par la Commission dans son rapport sur le préavis du crédit d'étude et vu que celui-ci figure sur le plan des investissements à hauteur de Fr. 1'500'000.-, la Commission propose à l'unanimité que Mesdames et Messieurs les Conseillers approuvent le préavis tel que présenté.

**M. J.-F. Thuillard** rectifie le rapport de la Commission des finances. La rotation du bâtiment n'a pas permis de laisser la ligne électrique où elle se trouve et la Romande Energie exige son déplacement.

**M. M. Girod** explique les six raisons qui ont motivé le projet de local de voirie au chemin du Lavoir, à savoir :

1. La démarche s'inscrit dans le cadre des planifications du développement de la commune, notamment du développement du centre du village ;
2. La mixité des activités de la voirie et du Collège de la Fontaine, qui ne respecte pas les prescriptions de sécurité ;
3. Le développement du quartier du Closel à partir de 2019, qui "chassera" les artisans qui s'y trouvent actuellement et pour lesquels il est important de proposer une solution de repli ;
4. La parcelle est la seule zone d'utilité publique qui répond aux critères nécessaires pour ce projet ;
5. Le regroupement des activités de la voirie et donc la libération des locaux de Bellevue et sous le Collège de la Fontaine ;
6. Le projet est en adéquation avec le programme de législature présenté en décembre et discuté plus tard dans la soirée.

**M. J.-F. Thuillard** présente le projet plus en détail et notamment le plan du futur bâtiment.

**Le Président** ouvre la discussion.

**M. C. Vuilleumier** demande ce qu'il en est de l'énergie solaire dans ce projet et des enjeux énergétiques dans le futur.

**M. J.-F. Thuillard** répond qu'il est obligatoire pour tout nouveau bâtiment de poser des panneaux pour la production d'eau chaude. Les panneaux photovoltaïques n'ont pas été retenus car l'orientation du bâtiment fait qu'il est à l'ombre la majeure partie du temps.

**M. L. Gattlen** aimerait savoir comment est envisagée la sécurisation du skate park au niveau des véhicules.

**M. J.-F. Thuillard** répond qu'il y aura toujours un skate park mais qu'il y aura désormais une barrière avec un portail. Il ajoute que le trafic sera moindre qu'à l'époque de l'ancienne déchetterie mais que la commune n'a malheureusement pas d'autre endroit où installer ce skate park.

**M. M. Ducommun** félicite la Municipalité d'avoir choisi des entreprises de la région et demande si la charpente, prévue en bois régional, pourra avoir la certification COBS (Certificat origine bois Suisse).

**M. J.-F. Thuillard** répond que le bois sera bien sûr régional et que la soumission choisie, car la meilleure marché, est celle de la scierie Dizerens à Chapelle-sur-Moudon.

**M. Y. Grosclaude** demande quel sera le surcoût pour le déplacement de la ligne électrique.

**M. J.-F. Thuillard** ne peut pas donner de chiffre car le déplacement proprement dit est à la charge de la Romande Energie.

**M. J.-M. Porchet** demande pourquoi ce projet n'est pas soumis aux marchés publics.

**M. J.-F. Thuillard** répond qu'il s'agit de marchés publics sur invitation car les seuils par CFC ne dépassent pas Fr. 500'000.- pour le gros œuvre et Fr. 300'000.- pour le second œuvre. Le projet peut sembler avoir été saucissonné mais le but était d'éviter l'ouverture aux marchés publics, avec pour résultat presque certain un bâtiment provenant de l'étranger.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** passe au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, c'est à main levée que le préavis No 12/2017 est approuvé. Il y a 1 avis contraire.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide :

- 1) d'accorder un crédit extrabudgétaire de Fr. 1'566'000.- en vue de la construction d'un nouveau bâtiment de voirie au chemin du Lavoir ;
- 2) d'autoriser la Municipalité à financer cette construction en empruntant, si nécessaire, tout ou partie du montant sollicité sous point 1, cela auprès de l'établissement bancaire de son choix et aux meilleures conditions du moment ;
- 3) d'amortir cet investissement sur une période de 30 ans.

**8. Préavis No 13/2017 demande de crédit extrabudgétaire pour financer un tronçon d'eaux usées (EU), d'eaux claires (EC), et d'eau potable (EP) dans le quartier « Derrière-la-Ville »**

**M. M. Chassot** donne lecture du rapport de la Commission ad hoc qui se résume ainsi : lors de la première lecture du préavis, plusieurs questions ont été relevées, lesquelles ont été facilement expliquées par notre Municipal des eaux, M. A. Blaser.

- Les canalisations sont prévues en fonction du futur plan de quartier de « Derrière-la-Ville » et traversent la parcelle 251, soit de la rue du Village en direction du chemin du Crétilon. Une fois les constructions terminées sur la parcelle 251, il aurait été dommage et certainement plus coûteux de rouvrir le terrain afin d'y passer lesdites canalisations.
- Il est donc sensé de profiter du chantier de la parcelle 251 pour effectuer ces canalisations d'autant que la Commune se doit de fournir toutes les canalisations EC, EU et EP à un propriétaire.
- Un accord concernant les frais des poses de canalisations a été trouvé avec le promoteur du chantier de la parcelle 251 (Guillet Constructions Générales SA) qui prend à sa charge le segment de A à B et le solde est pris en charge par la Commune, soit de B à D.
- Les chambres des EC et EU se situent au pied de la parcelle 251, sur la rue du Village.
- Les chiffres énoncés pour l'éventuelle traversée de route viennent du fait que le bureau du géomètre ne peut pas exclure que la vanne des EP se trouve à l'opposé des chambres EC et EU, soit de l'autre côté de la rue du Village.
- Le diamètre des canalisations des EU est conforme aux normes SSIGE et de surdimensionner celles-ci peut amener des dépôts, des stagnations, malgré une pente suffisante.

A la lecture du plan des canalisations et grâce aux réponses de notre Municipal, nous avons pu prendre une décision en toute connaissance de cause. Nous avons également attiré l'attention de notre Municipal sur la nécessité de créer une servitude sur la parcelle 251.

Dès lors, en fonction des arguments présentés et des réponses données, la Commission propose au Conseil d'accepter le préavis tel que présenté, sous réserve des déterminations de la Commission des finances.

**M. Ph. Weibel** donne lecture du rapport de la Commission des finances qui se résume ainsi : la Commission a reconnu la nécessité de procéder à la pose immédiate de ce tronçon EU/EC/EP afin d'éviter des coûts plus élevés engendrés par une réalisation ultérieure. Elle a regretté que cette dépense ne figure pas au plan des investissements. La Municipalité a reconnu que cela avait échappé à sa vigilance.

Bien que le montant du préavis ne figure pas sur le plan des investissements, la Commission propose à l'unanimité que Mesdames et Messieurs les Conseillers approuvent le préavis tel que présenté.

**Le Président** ouvre la discussion

**M. S. Zoëll** demande si le raccordement des segments B à C et C à D sera ultérieurement facturé aux propriétaires de la parcelle 251 B ou si la collectivité doit payer pour cela.

**M. A. Blaser** explique que lors de la construction de la parcelle 251 B, les frais seront facturés dans les taxes de raccordement de la parcelle.

**M. A. Miéville** demande si en plus de la taxe de raccordement déjà prévue, le surcoût effectif sera bien pris en charge par le promoteur.

**M. A. Blaser** répond que les frais engendrés seront couverts par une taxe d'aménagement et d'équipement du plan de quartier.

**M. J.-F. Thuillard** ajoute que le montant fixe de la taxe de raccordement a été décidé par le Conseil communal et que faire ces travaux lors de la construction de la parcelle 251 permet de réduire les coûts.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion et passe au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, c'est à main levée que le préavis No 13/2017 est approuvé à l'unanimité.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide :

- 1) d'accorder un crédit extrabudgétaire de Fr. 100'000.- en vue de la réalisation des travaux mentionnés sous point 2 du préavis ;
- 2) d'autoriser la Municipalité à financer ces travaux en empruntant, si nécessaire, tout ou partie du montant sollicité de Fr. 100'000.-, cela auprès de l'établissement de son choix et aux meilleures conditions du moment ;
- 3) d'amortir l'emprunt éventuel sur une période maximale de 10 ans ;
- 4) de procéder à un amortissement comptable de l'investissement consenti par prélèvements aux réserves « épuration » et « eau ».

#### **9. Préavis No 14/2017 demande de crédit extrabudgétaire pour financer le remplacement des collecteurs EU/EC du tronçon chemin du Joran-chemin des Raveyres**

**M. M. Chassot** donne lecture du rapport de la Commission ad hoc qui se résume ainsi : la Commission a pris connaissance des motifs exposés par la Municipalité et approuve totalement cet exposé :

- Une partie des eaux des chemins du Crétilon, du Joran et du Jura viennent se déverser dans une fosse située sur la parcelle de M. et Mme Streit, créant ainsi des débordements et des sinistres.
- Une autre partie des eaux des mêmes chemins traversent directement leur propriété.

- Aucun contrôle n'est actuellement possible sur ces écoulements sans déranger les propriétaires.
- Il est effectivement de bon sens de dérouter ces canalisations afin qu'elles ne passent plus au milieu d'une propriété mais bien en bordure.

A la lecture du plan des canalisations et grâce aux réponses de notre Municipal, nous avons pu prendre une décision en toute connaissance de cause. Nous avons également attiré l'attention de notre Municipal sur la nécessité de créer une servitude sur la parcelle 245 (Stadler Antoine et Roland) et de bien faire stipuler une remise en état des surfaces à l'entreprise de génie civil qui effectuera les travaux.

Dès lors, en fonction des arguments présentés et des réponses données, la Commission propose au Conseil d'accepter le préavis tel que présenté, sous réserve des déterminations de la Commission des finances.

**M. Ph. Weibel** donne lecture du rapport de la Commission des finances qui se résume ainsi : ce préavis n'a pas soulevé de problème particulier. Il concerne des travaux d'entretien du réseau d'épuration/évacuation des eaux claires pouvant être amortis par la réserve affectée.

Compte tenu du fait que le montant du préavis figure à hauteur de Fr. 52'000.- sur le plan des investissements, la Commission propose à l'unanimité que Mesdames et Messieurs les Conseillers approuvent le préavis tel que présenté.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** passe au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, c'est à main levée que le préavis No 14/2017 est approuvé. Il y a 1 abstention.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide :

- 1) d'accorder un crédit extrabudgétaire de Fr. 78'000.- en vue de la réalisation des travaux mentionnés sous point 3 du préavis ;
- 2) d'autoriser la Municipalité à financer ces travaux en empruntant, si nécessaire, tout ou partie du montant sollicité de Fr. 78'000.-, cela auprès de l'établissement de son choix et aux meilleures conditions du moment ;
- 3) d'amortir l'emprunt éventuel sur une période maximale de 10 ans ;
- 4) de procéder à un amortissement comptable de l'investissement consenti par un prélèvement à la réserve « épuration ».

#### **10. Préavis No 15/2017 demande de crédit extrabudgétaire pour financer les travaux relatifs à l'aménagement de six places de parc à proximité immédiate du cimetière communal**

**Le Président** donne lecture du rapport de la Commission ad hoc pour le préavis No 09/2016, les conclusions n'ayant pas changé. Pour la Commission, il apparaît comme évident de mettre à disposition des personnes se rendant au cimetière un stationnement adapté et convenable. Toutefois, il apparaît nécessaire de prendre des dispositions pour que ces places soient utilisées uniquement par les visiteurs du cimetière, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, et ainsi éviter le parking sauvage. Au vu de ce qui précède, la Commission propose à l'unanimité à l'assemblée d'approuver le préavis tel que présenté, sous réserve du rapport de la Commission des finances.

**M. Ph. Weibel** donne lecture du rapport de la Commission des finances qui se résume ainsi : la Municipalité a motivé les choix qui ont été retenus dans cette deuxième mouture du préavis auquel elle a ajouté un chapitre "Réflexions" sur recommandation de la Commission.

Compte tenu que le montant du préavis figure sur le plan des investissements à hauteur de Fr. 88'000.-, la Commission propose à l'unanimité que Mesdames et Messieurs les Conseillers approuvent le préavis tel que présenté.

**Le Président** ouvre la discussion

**M. A. Miéville** demande si la signalisation des places de parc prend en compte les remarques quant au fait que les personnes se rendant au cimetière sont plutôt âgées et ont parfois du mal à ouvrir les portes.

**M. A. Blaser** répond que le géomètre a prévu un marquage des places plus large que la norme minimale pour que les gens puissent sortir confortablement de leur voiture.

**M. D. Glur** constate que ce second préavis est le même que le préavis No 09/2016. Il remarque que le refus du premier préavis était une bonne chose puisqu'il a permis une économie de Fr. 15'000.-. Il a l'impression que les solutions proposées lors du précédent conseil, notamment un redimensionnement des places, n'ont pas été prises en considération et qu'il n'y a pas vraiment eu de réflexion sur la nécessité de ces places et d'utiliser toute la surface.

**M. A. Blaser** répond que le premier montant articulé lors de la dernière séance était un prix d'ingénieur alors que désormais il s'agit du prix des soumissions rentrées. Il ajoute que la différence de prix est minime si on construit six places ou seulement trois.

**Le Président** propose, pour financer ce parking peut-être trop gros pour le cimetière, de louer la moitié des places de parc.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion et passe au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, c'est à main levée que le préavis No 15/2017 est approuvé. Il y a 4 avis contraires et 6 abstentions.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide :

- 1) d'accorder un crédit extrabudgétaire de Fr. 73'000.- pour financer la création de places de parc à proximité du cimetière de Froideville, selon les modalités de financement du point 4 du préavis ;
- 2) d'autoriser la Municipalité à emprunter, si nécessaire, tout ou partie du montant sollicité sous point 1, cela auprès de l'établissement financier de son choix et aux meilleures conditions du moment ;
- 3) d'amortir cet objet sur une période maximale de 20 ans.

## **11. Propositions individuelles et divers**

**Le Président** commence par rappeler aux diverses Commissions qu'elles doivent en principe se réunir dans des locaux communaux pour leur séance.

**M. J.-F. Thuillard** remercie le Conseil pour l'acceptation des cinq préavis et pour la preuve de confiance que cela représente. Il présente ensuite le programme de législature en rappelant que le document distribué est un complément au budget et au plan des investissements. Il s'agit d'un carnet de route, de lignes directrices pour la Municipalité. Ce document est évolutif, non contraignant, soumis à des conditions d'acceptation des financements, de respect du plafond d'endettement et du calendrier, et enfin dépendant de toutes les inconnues à ce jour.

**Le Président** ouvre la discussion sur les thèmes du programme de législature.

**M. P.-A. Barraz**, concernant le thème 10 (Bâtiments et patrimoine immobilier), remarque que ce thème comprend la moitié des investissements des cinq prochaines années. Il souhaite que les investissements futurs se fassent tous en gardant une vision d'ensemble du centre du village et des surfaces communales.

Il propose la création d'une commission qui pourrait appuyer la Municipalité dans ce domaine.

**M. M. Girod** répond que ce travail de vision d'ensemble doit effectivement se faire en relation avec les différentes commissions.

**M. S. Thuillard** demande si ce document est ou sera disponible sur le nouveau site de la commune.

**Le Président** répond que cela semble déjà être le cas.

**M. Ph. Heller**, concernant le thème 4 (Economie), constate que la population a beaucoup augmenté ces dernières années mais que malheureusement ce n'est pas le cas des emplois. Il demande si la Municipalité a des solutions pour renforcer l'attrait économique du village et si une commission pourrait être constituée à ce sujet.

**M. J.-F. Thuillard** répond qu'il est toujours difficile de faire venir des entreprises à Froideville car celles qui demandent à venir veulent de grands terrains dont la commune ne dispose pas.

**Le Président** ajoute que le soutien au commerce local n'est pas que l'affaire de la Municipalité mais commence avec chacun, notamment les Conseillers.

**M. F. Nanchen** remarque que la mise à l'enquête concernant le nouveau bâtiment de la voirie avait échappé aux Conseillers. Il demande s'il serait possible de prévenir les Conseillers des mises à l'enquête concernant des projets d'importance.

**Le Président** répond que les mises à l'enquête se trouvent déjà sur le site de la commune et sur les panneaux d'affichage et qu'il est possible de s'inscrire sur le site de la CAMAC.

**M. J.-F. Thuillard** ajoute qu'il y a une obligation légale de mettre les documents à disposition à l'administration et de publier la mise à l'enquête dans la FAO et dans un journal régional, en l'occurrence L'Echo du Gros-de-Vaud.

**M. A. Bouhedja** donne un retour sur le projet LIFT, qui vise à tirer un trait d'union entre les élèves en fin de scolarité et les entreprises locales par un projet de stage entre trois et six mois. Le projet a commencé en décembre 2016 par le biais de neuf entreprises ; cinq filles et cinq garçons ont ainsi pu commencer des stages. Bien qu'il soit trop tôt pour tirer un bilan, il est possible de dire que les premiers retours sont positifs et que les personnes intéressés à recevoir des stagiaires peuvent s'annoncer.

**M. M.-H. Schwab** se dit stupéfait par le nombre de crédits extrabudgétaires votés par le Conseil au cours d'une année.

**M. J.-F. Thuillard** répond que le plan des investissements était prévu pour cette année et que la Municipalité avait besoin de l'accord du Conseil pour pouvoir débiter les divers travaux. Il n'y a rien d'extraordinaire à cela.

**M. P.-A. Barraz** ajoute que ce qui gêne les gens est le terme « extrabudgétaire », qui fait penser que les dépenses n'ont pas été prévues. En réalité, un crédit extrabudgétaire est un projet d'investissement qui se vote à côté du budget de fonctionnement. Il ne s'agit donc pas de mauvaise gestion mais simplement de la manière dont fonctionnent les communes et d'autres collectivités.

**Mme N. Cachelin** indique que l'Union des communes vaudoises organise une soirée sur le thème de la péréquation financière le 6 avril 2017. Elle demande si la commune sera représentée à cette occasion et s'il serait possible d'avoir un retour.

**M. J.-F. Thuillard** répond que la commune envoie en général un délégué dans ce genre de manifestation.

**Le Président** répond que les personnes intéressées peuvent se renseigner au Bureau communal quant à l'inscription.

**M. L. Gattlen** aimerait un retour sur les mesures des radars mobiles effectuées au chemin du Crétilon.

**M. M. Girod** répond que les mesures des premiers contrôles sont bonnes. Environ 200 véhicules passent sur ce chemin chaque jour, la moyenne de vitesse étant de 32 km/h, la vitesse la plus élevée enregistrée ayant été de 59 km/h.

**M. S. Zoëll** demande s'il est possible d'obtenir un document actualisé concernant la situation et la planification financières de la commune.

**M. R. Gerber** répond que la commune a un contrat avec la société BDO qui actualise la situation chaque année. Cette actualisation se fera sans doute à l'automne, lorsque le budget complémentaire sera connu et le plan des investissements actualisé.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** remercie l'assemblée pour sa participation et lève la séance à 21h38. Il invite les Conseillers à partager un verre à la buvette de la société de chant.

CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

Le Président

*O. Martin*

Olivier Martin



Le Secrétaire

*Loïc Ansermoz*

Loïc Ansermoz

Annexe mentionnée

Procès-verbal approuvé par le Bureau le 29 mars 2017